

Objet :	Demande d'autorisation environnementale pour l'extension et la modification des modalités d'exploitation, d'une carrière, d'une installation mobile de traitement des matériaux et d'une station de transit
Demandeur :	SETCR A g r é g a f s Société EGATA TREPORT RAMASSAMY SAMELOR
Localisation :	Lieu-dit « Les Buttes du Port », parcelles section AX n°93, 43 et 152 de la commune du Port (97420)
Référence EMC2 :	N°D379
Référence devis	N°589/2021
Date :	Juillet 2022

Synthèse des mesures envisagées

N° Pièce jointe	Intitulé de la pièce jointe du CERFA n°15964*01	
8	Une synthèse des mesures envisagées.	





476 rue Deschanets 97440 Saint-André

SARL CL au capital de 10000 €
RCS 2007 B 686,
SIRET 49814139900028,
APE 742C
Tél : 02 62 21 54 71

Email: sremc2@orange.fr

SYNTHESE DES MESURES ENVISAGEES

Afin de maîtriser les émissions de ses installations (carrière et installation mobile de traitement des matériaux) et de suivre leurs effets sur l'environnement, la SETCR a défini et s'engage à mettre en œuvre un programme d'auto-surveillance de ses émissions et de leurs effets. Les mesures et moyens de surveillance permettant de s'assurer de la bonne gestion de l'exploitation de la carrière et de l'installation mobile de traitement des matériaux sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau précise, pour chaque thème, les mesures d'auto-surveillance, les modalités de réalisation (moyens matériels et humains, fréquence éventuelle, etc.), les modalités de transmission ou de mise à disposition des résultats.

Le présent document, intitulé <u>« Synthèse des mesures envisagées »</u>, correspond à la pièce jointe n°8 du CERFA n°15964*01.

		Modalités de réalisation	
Thème	Mesure d'auto-surveillance	Moyens matériels et humains Fréquence d'application	Modalités de transmission
Suivi de l'avancement de la carrière	Bilan annuel des volumes et tonnages extraits sur la carrière. Mise à jour annuelle des plans topographiques de la carrière.	exploitation. - Intervenants : O Responsable environnement de la SETCR. Cabinet de géomètre.	Envoi au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante par télédéclaration (GEREP). Envoi au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante à l'attention de l'inspecteur des installations classées.
Suivi des opérations de remise en état de la carrière	Bilan annuel des surfaces remises en état. Bilan du registre d'admission des remblais et des terres végétales. Suivi des plantations et de l'ensemencement des surfaces remise en état	exploitation. - Intervenants: O Responsable environnement de la SETCR. O Cabinet de géomètre. O Société spécialisée dans les aménagements paysagers. - Rendu: Annuelle à partir de la date de remise en état	Envoi au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante par télédéclaration (GEREP). Mise à disposition sur le site de la carrière. Mise à disposition sur le site de la carrière.
Stabilité des fronts de taille	Vérifications visuelles des fronts de taille. Purge des fronts de taille si nécessaire. Nouvelle étude géotechnique en cas de découverte de matériaux non conformes ou non attendus.	 Responsable: Responsable exploitation. Intervenants: - Chef de carrière. Personnel de la carrière pour les purges (conducteurs des pelles). Cabinet géotechnique. Vérification visuelle régulière: - mise en place de nouveaux gradins, - travail à proximité des 	Mise à disposition sur le site de la carrière.

		-	Rendu : o Registre de suivi des purges et études réalisées.	fronts de taille ou talus de grande hauteur, - après chaque épisode pluvieux. Purge et étude si nécessaire suite à vérification.	
Vérification des moyens de lutte contre les incendies	Vérification des moyens de lutte contre les incendies par un organisme agréé. Formation du personnel de la SETCR.	-	Responsable : Responsable exploitation. Intervenants : Organisme agréé. Rendu : o Formation du personnel en interne. o Vérification des moyens de lutte. o Registre de suivi des vérification périodiques avec mesures correctives indiquées.	Annuelle	Sur demande : liste des personnes formées. Sur site : chaque équipement porte la marque de la vérification + registre de suivi.
Plan de gestion des déchets d'extraction résultant du fonctionnement de la carrière	Réalisation d'un plan de gestion des déchets d'extraction conformément à l'article 16 bis de l'arrêté ministériel du 24 septembre 1994 modifié.		Responsable : Responsable exploitation. Intervenants : Responsable environnement.	surcreusement et	Envoi à la Préfecture. Mise à disposition sur le site de la carrière.
Rejet d'eau dans le milieu naturel	Entretien du séparateur d'hydrocarbures (vidange).	-	Responsable : Responsable exploitation. Intervenants : O Société agréée Rendu : O Registre de suivi d'entretien du séparateur hydrocarbures. O Registre de suivi des déchets dangereux.	Vérification visuelle trimestrielle et vidange en fonction du résultat de la vérification visuelle et	Mise à disposition sur le site de la carrière

	Analyse de la qualité de l'eau au niveau du rejet du séparateur d'hydrocarbures.	 Registre de suivi des produits dangereux. Bordereau de Suivi de Déchet Dangereux (BSDD). Responsable: Responsable exploitation. Intervenants: Chef de carrière. Annuelle Laboratoire agréé. Rendu: Analyses de la qualité de l'eau. 	Registre mis à disposition sur le site de la carrière Analyses transmises au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année suivante à l'attention de l'inspecteur des installations classées
_	Surveillance des fossés végétalisés, des bassins de décantation/infiltration et du séparateur d'hydrocarbures. Curage si nécessaire.	Responsable : Responsable exploitation. Intervenants : Chef de carrière. Rendu : que de besoin (après un épisode cyclonique des ouvrages hydrauliques avec précision des mesures curatives prises le cas échéant (curage, etc.).	Mise à disposition sur le site de la carrière.
Suivi de l'ouvrage de traitement autonome des eaux usées issues des sanitaires	Contrôle de la bonne efficacité du traitement de la fosse septique.	Responsable : Responsable exploitation. Intervenants : Chef de carrière. Rendu : Registre des contrôles de la fosse septique	Registre mis à disposition sur le site de la carrière.
Mesures en faveur du milieu naturel	Suivi du développement des espèces végétales exotiques envahissantes.	Responsable : Responsable exploitation. Intervenants : O Responsable environnement O Bureau d'étude ou personne formée Rendu : Réalisation d'un plan de gestion des EEE.	Plan de gestion ainsi que les notes de synthèse et de préconisation mis à disposition sur le site de la carrière

	Formation du personnel de la SETCR à la problématique des échouages des oiseaux marins et sur la procédure de secours à mettre en œuvre sur le site, en cas de découverte d'un oiseau en difficulté.	exploitation.
		 Formation du personnel sur site. Rapport avec présentation des consignes.
Suivi des émissions de poussières	Suivi des émissions de poussières via le plan de surveillance.	 Responsable: Responsable exploitation. Intervenants: Responsable environnement. Bureau d'étude spécialisé. Rendu: Résultats transmis au cours du 1 trimestrielle. trimestre de l'année suivante à l'attention de l'inspecteur des installations classées. Actions correctives à proposer par l'exploitant le cas échéant.
Suivi des émissions de bruit	Suivi des émissions de bruit par la réalisation de mesures afin de vérifier la conformité aux valeurs limite de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.	

		spécialisée. Production d'un rapport interprété. o Actions correctives à proposer par l'exploitant le cas échéant.
Suivi des déchets	Mise en place d'un suivi des déchets non dangereux (DND) et des déchets dangereux (DD) pour l'environnement en accord avec la réglementation.	exploitation.

Planche 1 : Synthèses des mesures de surveillance sur l'environnement de la bonne gestion de l'exploitation